



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Plus de moyens pour lutter contre les suicides dans la police

Question écrite n° 11623

Texte de la question

M. Alexis Corbière alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le taux de suicide élevé chez les policiers en France. Le 9 juin 2023, on apprenait par voie de presse le suicide d'un policier de 37 ans, dans son commissariat à Fontenay-sous-Bois, avec son arme de service. Depuis le début de l'année, 19 policiers se sont donnés la mort. En juin 2021, la mutuelle des forces de sécurité (MGP) publie un baromètre santé dont les résultats sont alarmants. En moyenne, 45 policiers se suicident chaque année, soit près de 1 200 en 27 ans. C'est 41 % supérieur au reste de la population active. De plus, elle révèle que 24 % des policiers interrogés ont déjà eu des pensées suicidaires et que 39 % des policiers sont en détresse psychique. Plusieurs signaux doivent alerter collectivement sur ce problème. Ainsi, l'association SOS Police en détresse dénombre 6 000 appels de détresse au cours de l'année 2021. Or, à l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul établissement de santé, le Courbat, fondé il y a 70 ans par un syndicat de police. Ce centre accueille des policiers souffrant de *burn-out* et de traumatismes psychologiques. Des patients de ce centre témoignent des interventions traumatisantes et regrettent de ne pas avoir pu bénéficier plus tôt d'espaces permettant de se confier. Pourtant, le service de soutien psychologique opérationnel ou SSPO, dont la mission est d'accompagner les fonctionnaires de police en détresse, ne compte que 82 psychologues pour 150 000 agents. Il est aujourd'hui primordial de se pencher sur les signes avant-coureurs qui poussent au suicide, d'accueillir la parole et d'accompagner les membres des forces de l'ordre en situation de détresse psychologique. Des programmes visant à prévenir les suicides dans la police existent, comme celui de la ville de Montréal intitulé « Ensemble pour la vie », lancé en 1998. La ville a vu son taux de suicide de policiers chuter de 79 % entre 2000 et 2009 et qui s'est d'ailleurs, à l'heure actuelle, stabilisé. Ce haut taux de suicide en France doit questionner sur les conditions de travail au sein de la police. En 2019, un rapport issu d'une commission d'enquête parlementaire détaille les conditions de travail dans lesquelles la police exerce. Sept policiers et gendarmes sur dix déclarent ne pas être satisfaits du lieu dans lequel ils travaillent. En 2021, le Contrôleur général des lieux de privations de libertés a émis un rapport sur le commissariat des Lilas, dont Bagnolet, ville de la circonscription de M. le député, en alertant sur l'insalubrité des locaux de police. Déjà en 2017, le rapport du contrôleur général indiquait que « les conditions matérielles dans lesquelles exercent les fonctionnaires de police du commissariat des Lilas sont déplorables et n'offrent pas un environnement de travail serein. Les locaux de garde à vue sont indignes. Le commissariat doit sans délai être rénové ou déplacé ». En 2021, il indique que « rien n'a changé depuis 2017, malgré un état de délabrement avancé de certaines zones ». Le commissariat des Lilas comptait 170 fonctionnaires en 2017. En 2021, il n'en comptait plus que 163. Au cours de l'année 2019, M. le député a proposé l'ouverture d'une commission d'enquête sur les risques psychosociaux dans les forces de la gendarmerie et de la police nationale. Celle-ci est restée sans réponse. Pourtant, le chiffre de suicides au sein de la police et de la gendarmerie ne baisse pas et les conditions dans lesquelles les forces de l'ordre travaillent ne semblent pas s'améliorer radicalement. Quelles sont les propositions et solutions que compte mettre en place M. le ministre pour faire baisser drastiquement ces suicides ? Il lui demande ce qu'il va offrir aux agents de police pour que ceux-ci soient accompagnés, écoutés et que leurs conditions de travail se voient améliorées.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11623

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8429

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)